

COMMUNE DES ALLUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 « OAP n°6 du Plantin » du PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur Le Maire informe le public qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du P.L.U. approuvé le 6/07/2017.

Cette modification porte sur le point suivant :

- L'orientation d'aménagement de programmation (OAP) n°6 sera modifiée pour permettre une hauteur de 12 mètres par rapport au terrain visible après travaux et 11 mètres par rapport au terrain naturel avant travaux, tel que le définissait la révision n°4 du PLU approuvé le 16 mars 2015 et ce, dans l'objectif de pérenniser l'exploitation de l'établissement.

Par arrêté n°37/18 du 27 février 2018, Monsieur le Maire a prescrit l'enquête publique de la modification n°1 du PLU qui se déroulera

➤ **Du mardi 20 mars au mercredi 4 avril 2018 inclus**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance de l'ensemble des pièces du dossier déposé en mairie DES ALLUES aux jours et heures habituels d'ouverture au public du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h. Ainsi que sur le registre d'enquête dématérialisé du mardi 20 mars 2018 à partir de 8h00 au mercredi 4 avril 2018 jusqu'au 17h00, disponible depuis un site internet dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/658>

Monsieur Marc BERTUCCHI, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations du public sur l'utilité publique de l'opération, à l'occasion de permanences en mairie de LES ALLUES :

- le mardi 20 mars 2018 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 28 mars 2018 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 4 avril 2018 de 14h00 à 17h00

Toute personne intéressée pourra également formuler ses observations, pendant toute la durée de l'enquête :

- En les consignant directement sur le registres d'enquête ouvert à cet effet en mairie des Allues ;
- En les adressant par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie DES ALLUES, route de la Resse 73550 LES ALLUES ;
- En les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-658@registre-dematerialise.fr.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à Monsieur le Maire des Allues son rapport et ses conclusions motivées, qui seront tenus à la disposition du public en mairie DES ALLUES et publiés sur le site internet de la ville <http://www.mairiedesallues.fr/> pendant une durée minimale d'un an.

Les Allues, le 20/03/2018

Le Maire
Thierry MONIN

